

Application de l'article 58 du Règlement d'Ordre intérieur du Conseil communal.  
Interpellation des habitants relative à l'abatage de la peupleraie de Neerpede - RSCA Rugby.

La représentante des habitants donne lecture du texte suivant :

De vertegenwoordigster van de bewoners geeft lezing van de volgende tekst:

Je suis membre du collectif citoyen @Protégeons la Vallée de Neerpede et du Vogelzang, membre de Natagora section Botaniques graines et plantes sauvages, et membre de la Ligue royale des oiseaux également.

Mesdames, messieurs

Je souhaite interpeller le conseil communal au sujet de la peupleraie de Neerpede-RSCA rugby, en effet, il est prévu d'abattre les 212 arbres de cette peupleraie la 2e semaine du mois d'août prochain. D'après l'IEB, dans un article publié le 24 août 2021, je cite... « La commune, demanderesse, indique ainsi éviter les coûts d'entretien évitant la propagation de champignons. ». Elle préfère l'abatage plutôt que le remplacement progressif des arbres en danger, un des scénarios proposés lors de l'enquête phytosanitaire de 2017

De même, je confirme qu'au départ en 2017 le « RSCA Rugby » a fait une demande d'entretien et d'élagage à 15 mètres des peupliers autour du terrain de rugby pour la sécurité des joueurs, et non la destruction de toute la peupleraie

J'ai longtemps échangé avec le président du club de rugby qui attend toujours un élagage et un entretien des peupliers entourant le terrain ce qui a été demandé depuis 2017.

Concernant la sécurité du terrain et des membres du club de rugby, la sécurité du lieu est également importante à mes yeux et pour tous les riverains, néanmoins, pourquoi vouloir détruire l'ensemble cette peupleraie qui est très vaste et qui est en bonne santé suivant l'étude phytosanitaire réalisée par « Eurosense », qui est souligné par l'IEB et CCN-Vogelzang-CBN qui vous a envoyé récemment un courrier à ce sujet.

Je cite dans l'étude de la demande de permis les données de « Eurosense » voici les données principales :

La peupleraie du « RSCA Rugby » est composée de clones de 2 espèces de Peuplier : - le Peuplier du Canada (*Populus x canadensis*) implantés majoritairement (85 %) en alignements avec des inter-distances de 4 à 5 m.

- le Peuplier noir d'Italie (*Populus nigra 'Italica'*) implantés minoritairement (15 %) en 2 alignements avec des inter-distance de 3 mètres.

Il ressort de l'inventaire sanitaire de la peupleraie du « RSCA Rugby » que la plupart des arbres sur pied sont en relativement bon état sanitaire (coefficient sanitaire moyen 0,77) malgré la mise en évidence de plusieurs arbres affectés localement par des pourritures basales. Dans l'ensemble, la majorité (63,7%) des arbres analysés ont un bon coefficient d'état sanitaire supérieur ou égal à 0,8. Cela indique qu'ils sont

relativement sains et qu'ils peuvent en principe être maintenus durablement en place moyennant un suivi et un entretien usuel.

Les 9,9 % d'arbres dont le coefficient d'état sanitaire est égal à 0,7 sont souvent des sujets dominés ou sensiblement impactés par des conditions environnementales relativement éloignées de leur optimum de développement. Ils sont typiquement modérément vigoureux. Les 1,8 % restants sont des arbres en déclin irréversibles, attaqués par au moins un agent pathogène agressif susceptible de provoquer leur dépérissement endéans les 5 prochaines années. Condamnés à mourir à relativement brève échéance, ils nécessitent en principe des interventions de gestion particulières de type abattage ou mise en sécurité.

Sur la base des observations collectées au cours du présent inventaire, il ressort qu'aucun arbre n'atteint un niveau de dangerosité élevé ou très élevé. Cependant, 29 arbres atteignent un niveau de dangerosité moyen, soit en raison de leur proximité avec un bâtiment, soit en raison d'un risque de rupture de branches d'où la nécessité d'élagage.

Il s'agit de 29 arbres et non pas 212 arbres !

Dans cette étude de « Eurosense », on préconise :

Principe : conserver les peupliers en place le plus longtemps possible dans des conditions de santé et de sécurité optimales.

Avantages :

Maintien du caractère paysager actuel.

Coût d'entretien limité à court terme à quelques interventions de gestion ponctuelles régulières (élagages doux d'entretien, abattages sélectifs, suivis réguliers, etc.)

2. Pourquoi alors ce PU pour l'abattage des 212 arbres de cette peupleraie en bonne santé ?

Vous proposez la plantation de nouveaux arbres mais cela n'a aucun sens, en effet, le projet comprend l'abattage de l'ensemble des 220 peupliers entourant le terrain et le bâtiment sportif suivi de la replantation immédiate de 190 arbres :

Planter des arbres c'est une bonne chose surtout des essence mixtes et indigènes comme dans la plantation de la petit forêt Miyazaki à « l'Institut Redouté Pfeiffer », mais je précise qu'il ne faut pas détruire des arbres en bonne santé pour en planter d'autres à la place c'est un non-sens écologique absolu !

Je cite le grand botaniste français Francis Hallé car je suis membre de son « Association pour une Forêt Primaire en Europe » et également membre du « Groupe National de surveillance des Arbres en France » :

Replanter 10 arbres jeunes, au lieu d'un vieux, est une triple arnaque.

Premièrement, un pan du patrimoine disparaît ainsi que la faune et la flore associées aux arbres détruits, deuxièmement, un vieil arbre ne coûte rien alors que les nouveaux arbres doivent être payés, troisièmement, la pire arnaque est écologique

puisqu'il faut attendre 25 ans pour que la surface de feuillage cumulée atteigne la taille du vieil arbre.

Enfin il est également très important, cette peupleraie abrite une biodiversité intéressante avec ses orchidées sauvages qui disparaîtront à la suite de cette coupe rase, car les orchidées vivent dans un système symbiotique avec le système racinaire des arbres en sous-sol qui représente en surface un arbre inversé et sont en symbiose avec un champignon qui vit grâce à ces arbres, le sol de cette peupleraie est un sol vivant riche en biodiversité.

Et également les cimes des arbres et les branches qui abritent une corbeautière avec 8 nids et une colonie de corbeaux freux répertoriés sur le site Observations.be ainsi que de nombreux pics épeiches et passereaux protégés par la Directive européenne Oiseaux et Habitats.

Mes questions sont les suivantes :

1. Pourquoi vouloir détruire l'ensemble de cette peupleraie qui est très vaste, je trouve, et qui est en bonne santé suivant l'étude phytosanitaire réalisée par « Eurosense », ce qui est souligné par l'IEB et CCN-Vogelzang-CBN ?
2. Pourquoi n'avoir pas pris en compte la demande du « RSCA Rugby » de l'entretien et d'élagage à 15 mètres des peupliers autour du terrain de rugby pour la sécurité des joueurs ?
3. Pourquoi détruire des arbres en bonne santé et ne pas respecter la biodiversité du site, sachant que quand on détruit un écosystème complexe pour planter un autre ? Il va falloir au minimum 30 ans pour retrouver un biotope équivalent y compris dans la captation du CO2.

La crise de la biodiversité et la crise climatique sont intrinsèquement liées. Le changement climatique, à travers les sécheresses, les inondations et les incendies, accélère la destruction du monde naturel. Inversement, la détérioration de la nature et son exploitation non durable sont des facteurs clés du changement climatique. Mais, tout comme ces crises sont liées, les solutions le sont aussi. La nature est un allié vital dans la lutte contre le changement climatique.

L'appauvrissement de la biodiversité et l'effondrement des écosystèmes figurent parmi les principales menaces auxquelles l'humanité devra faire face au cours des décennies à venir.

Question 3 : Pourquoi ne respectez-vous pas les arbres et la biodiversité dans notre commune et pourquoi ne suivez-vous pas les nouvelles directives européennes du Pacte de restauration de la Nature et de Préservation de la Biodiversité y compris dans les milieux urbains, nouvelles directives votées ce mois-ci à la Commission européenne et au mois de juin prochain en plénière au Parlement Européen ?

Je précise également que les arbres de la peupleraie Vives, du parc Scherdemael, du site du Vogelzang, de la vallée du Meylemeersch sont menacés alors qu'ils sont pour la plupart en bonne santé. Pourquoi ne pas les préserver, certains sont remarquables et qui plus est, donnent de la beauté et fraîcheur aux citoyens et

abritent, ainsi que les arbustes et les haies les oiseaux, les butineur, les insectes et une faune et flore remarquables.

Un grand merci pour vos réponses précises à mes questions.

G. VAN GOIDSENHOVEN rappelle que cette question avait été abordée lors d'un Conseil communal précédent. On se voulait rassurant en insistant lourdement sur les aspects de sécurité et il était question de vendre le bois pour faire des meubles, etc.

Ce que nous avons entendu de la part des citoyens doit nous amener à une forme de modestie, de capacité de remise en question et doit nous amener à réfléchir s'il n'est pas bon de considérer la question au regard d'un certain nombre d'enjeux qui ont peut-être été rapidement écartés.

Peut-on agir de façon plus douce et moins radicale, sachant qu'il y a un grand nombre d'arbres sains. A l'heure actuelle, l'abattage d'arbres sains est de plus en plus difficile à accepter au regard du nombre de plus en rare, dans notre ville, de ces arbres matures et leur rôle spécifique en termes de biodiversité et sur divers enjeux environnementaux dont nous n'étions pas toujours pleinement conscients, il y a de cela quelques années.

Il nous reste du temps pour reconsidérer la question, pour écouter ces remarques intéressantes, et qui doivent nous amener à interroger un certain nombre de décisions.

G. BORDONARO confirme que les Conseillers en ont déjà discuté au Conseil communal. Il y a un écart important entre l'argumentaire utilisé par le Collège et ce que les habitants viennent de mettre en lumière. Il est extrêmement important de revenir à cette question aujourd'hui afin de bien comprendre l'enjeu de l'abattage de plus de 200 arbres dont la grande majorité est en bonne santé. Il pense qu'abattre des arbres en bonne santé est un non-sens écologique. Il faut revenir sur cette décision, entretenir les arbres présents et les préserver tant que possible. Vu le réchauffement climatique, les inondations, toute la question écologique aujourd'hui est de préserver les arbres en bonne santé.

Volgens G. VERSTRAETEN, komen discussies over het onderhoud van bomen in Anderlecht af en toe terug. Hij heeft al vragen hierover gesteld, niet per se in het kader van het bos naast het rugby-plein maar ook het regulieren en degelijk onderhoud van de bomen op bepaalde lanen in Kuregem. Hij heeft de indruk dat de gemeente met een ruimer probleem zit, over hoe de dienst "Groene Ruimten" functioneert en of hij er degelijk in slaagt om de gezondheid en veiligheid van het groen, en in het bijzonder van de bomen, waar toch specialiseerde ingrepen van tijd tot tijd nodig zijn, te garanderen.

Zijn indruk is dat dat onvoldoende gebeurt en als hij de interpellatie hoort, dan ligt dat ook in lijn daarmee. Men komt niet tussen, er komt geen antwoord van de Gemeente.

Als de burgers zaken vragen, dan komt er gewoon geen antwoord van de andere kant en, op een bepaald moment, zegt men “men gaat gewoon alles vellen”. Dat lijkt hem niet correct of redelijk.

Waarom is die beslissing op die manier genomen en behoudt men niet de gezonde bomen? Ook gelet op het feit van de budgettaire toestand waarin de Gemeente vandaag inzit. Als men bomen moet bijkopen om die nieuwe te planten heeft dat ook een kost. Is het een kwestie van kost omdat het goedkoper zou zijn om nieuwe bomen te planten dan het onderhoud deftig te doen? Gelet op de discussies die ook Europees zijn, over de natuurherstelwet, maar ook op het beleid dat moet gevoerd worden in verband met klimaatadaptatie moet men zoveel mogelijk groene ruimte behouden, uitbreiden en versterken. De volgende interpellatie gaat er ook over, hij verstaat het niet dat men zich voor de komende 30 jaren van een stuk natuur gaat ontszeggen in een stad waar men er misschien al te weinig heeft.

Monsieur l’Echevin NEUZY donne lecture de la réponse suivante :

Mijnheer de Schepen NEUZY geeft lezing van het volgend antwoord:

Je tiens d’abord à vous assurer que le Collège est plus que jamais auparavant, dans un dynamique de préservation de la biodiversité. Chaque arbre abattu est accompagné d’un pincement au cœur. En effet, dans la plupart des cas, ce sont des raisons de sécurité qui poussent les abattages de nos arbres, et ce n’est pas de gaîté de cœur que nous validons l’abattage de ces colosses de bois, ces organismes aux services écosystémiques inégalés. Notons aussi que chaque demande d’abattage d’arbres sur domaine privé est soit refusée, soit accompagnée d’une obligation de replantation.

Pour vous répondre plus concrètement, les peupliers entourant le terrain du « RSCA Rugby », qui sont loin d’être comparables à une forêt primaire comme vous le laissez sous-entendre, ont été analysé en 2017, et le rapport pointait déjà alors que la peupleraie était en fin de vie en disant, je cite « le signalement d’antécédents répétés d’arbres accidentés, de bris de branches et de problèmes sanitaires sur plusieurs sujets indiquent qu’un état d’optimum de développement de la peupleraie pourrait être atteint, voire dépassé, d’autant plus que les écartements relativement restreints entre les individus (les arbres) ne permettent plus une croissance optimale des alignements centraux ». Nous sommes six ans après, et le risque s’accroît de voir un ou plusieurs arbres tomber sur les joueurs de rugby ou sur tout autre usager de l’espace public. Ce rapport proposait alors deux solutions de gestion :

- Le maintien de la peupleraie moyennant des interventions de gestion au cas par cas ;
- L’exploitation des arbres et leur remplacement.

La Commune a alors a décidé d’exploiter la peupleraie et d’assurer une nouvelle plantation.

Le choix pour le renouvellement peut être synthétisé en deux arguments :

Premièrement, les peupliers ont déjà environ 45 ans et sont matures, ce ne sont pas des arbres qui vivent longtemps, leur longévité est donc limitée. Malgré l'état phytosanitaire raisonnable des arbres actuels, il ne s'agit plus d'une plantation durable. Non seulement les peupliers en phase sénescence (et de cette hauteur) sont très imprévisibles en termes de sécurité, mais le sol argileux humide sur lequel ils poussent constitue un substrat instable qui augmente également le risque de chute.

Deuxièmement, le contexte du site. Ces 212 peupliers sont autour d'un terrain de rugby régulièrement utilisé. La sécurité des usagers doit toujours être assurée. Le projet prévoit un abattage de la totalité de la peupleraie et non un abattage en différentes phases afin :

- d'enlever les risques liés à la sécurité ;
- de limiter les interventions dans le temps ;
- de ne pas créer d'ouvertures pour les vents, ce qui augmente considérablement les risques de chutes d'arbres ;
- de ne pas multiplier les frais et nuisances liés à plusieurs chantiers d'abattage ;
- de valoriser la peupleraie existante ;
- de prévoir une restauration riche en espèces.

Concernant l'élagage à 15 mètres demandé en 2017, il faut savoir que cela aurait créé des très grandes plaies aux arbres. Une plaie est une porte ouverte pour l'installation de moisissures et champignons lignivores comme le ganoderme ou l'amadouvier. Une infection par des décomposeurs du bois provoque la pourriture fibreuse, ce qui peut entraîner la rupture du tronc ou des branches. Dans la plupart des cas, l'arbre meurt en quelques années. La vitalité de l'arbre se dégrade vite et les risques liés à la sécurité augmentent significativement. C'est la raison pour laquelle nous n'avons pas répondu favorablement à cette demande.

Enfin, un mot est nécessaire aussi sur le projet de replantation. Les nouvelles essences offriront énormément plus de biodiversité que la peupleraie monotone actuelle, en termes de nombre d'espèces choisies et de strates végétales. Elle sera bien mieux adaptée aux changements climatiques que la monoculture.

Nous avons prévu dans le cahier des charges que les travaux épargnent les orchidées sauvages trouvées sur le site, qui sont précieuses tout comme les autres orchidées sauvages trouvées loin des peupliers. Il est aussi demandé à l'entrepreneur de préserver les jeunes arbres et arbustes indigènes comme les chênes, les sureaux ou les saules actuellement présents dans le sous-bois de la peupleraie afin de préserver le plus possible la régénération spontanée de la nature après les travaux. Avant le début des travaux, l'entrepreneur débroussillera les jeunes arbres afin qu'ils puissent se développer après les travaux.

Malgré le paradoxe, l'abattage de cette plantation d'arbres est selon nous conforme au nouveau « Pacte Vert » de la Commission européenne visant à augmenter la biodiversité d'ici 2050. Comme mentionné ci-dessus, le reboisement avec une plus

grande diversité biologique favorisera à long terme une importante augmentation de la biodiversité et une meilleure résilience face aux tempêtes et aux autres changements climatiques, comme précisé dans les objectifs du « Pacte Vert » de la Commission européenne.

Le peuplier est une espèce à croissance rapide et ceux du terrain de rugby se trouvent actuellement en fin de vie. Étant donné l'emplacement de la peupleraie à côté d'un terrain de sport et compte tenu des conseils de nos partenaires, nous devons agir en conséquence. Comme déjà évoqué, ce n'est jamais de gaieté de cœur que des arbres sont abattus.

Différents services communaux unissent leurs efforts pour protéger les arbres et la nature d'Anderlecht. Nos services sont composés par des personnes ayant une connaissance et une expérience approfondies dans l'entretien et la gestion des espaces verts (architectes paysagistes, biologistes).

Je terminerai en citant quelques concrétisations. Aujourd'hui tous les arbres de nos parcs et espaces verts ont été inventoriés et contrôlés par des experts forestiers afin de pouvoir gérer ce patrimoine arboricole d'une façon plus précise et de pouvoir argumenter d'éventuelles interventions dans le court, moyen et long terme. Cet inventaire continue avec nos arbres situés en voirie.

Le service communal dispose depuis un an d'un biologiste, gestionnaire de notre patrimoine arboricole.

Le « Plan communal de Développement de la Nature » a été actualisé. Ce plan vise à créer davantage de biodiversité dans la commune d'Anderlecht et à renforcer de manière plus réfléchie les connexions écologiques au niveau local. La plantation d'arbres d'avenir joue un rôle important dans ce plan, tout comme la plantation d'espèces indigènes. Cette intervention s'inscrit dans le cadre du « Plan d'Action Climat » de la Commune, ainsi que, comme mentionné précédemment, du « Pacte Vert » de la Commission européenne, visant à augmenter la biodiversité et à restaurer cette parcelle tout en sécurisant le site. La réflexion quant à la plantation d'arbres pour le futur est intégrée dans cette étude. Les arbres du futur sont des arbres qui peuvent vivre plus de 100 ans si on leur donne tout l'espace dont ils ont besoin pour se développer à la fois au-dessus et au-dessous du sol.

Bref, chaque décision, chaque projet est soigneusement analysé, et sa mise en œuvre se fait de manière réfléchie en synergie avec les différents services internes ainsi que des partenaires externes. Notre service communal met tout en œuvre pour créer davantage de biodiversité et améliorer la qualité de vie en ville, en se basant sur des critères objectifs.

La représentante des habitants entend que la Commune fait tout ce qui est bien pour la biodiversité et préserver la verdure qui est déjà. Il y a beaucoup de spécialistes intelligents auxquels il faut faire confiance. Tout cela est possible mais, en même temps, elle s'étonne des arguments toujours utilisés quant aux peupliers : c'est un arbre qui arrive vite à maturité, qui cause des risques de sécurité, etc. Elle préférerait

l'idée de créer de la biodiversité et de planter des espèces indigènes mais, cela dit, rien ne permet de savoir si elles vont résister au changement climatique à venir.

Elle aurait aimé voir une politique de gestion de la verdure dans la commune passant par un respect de ces êtres vivants, ce qui signifie ne pas mettre une peupleraie à blanc et la raser complètement.

Il serait aussi envisageable de procéder à ces remplacements progressifs. Cela se ferait dans le respect des êtres vivants et de l'environnement qui vit en symbiose avec lui, qui pourrait avoir la capacité de se renouveler au fur et à mesure.

Elle pense qu'il y a effectivement des arguments pour et contre tout, mais elle souhaiterait voir privilégier le remplacement progressif dans le respect de tous les êtres vivants qui fréquentent ce site, autant visibles qu'invisibles.